



# Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2022

Version validée par le Conseil d'administration  
en date du 20 avril 2023

## Groupe Alan

Société anonyme au capital de 2,137,056.90 € entièrement libéré | N° 818 353 070 R.C.S. Paris | Société de groupe d'assurance soumise au code des assurances | Siège social: 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris | Le Groupe est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest - 75009 Paris

# Sommaire

<b>Synthèse</b>	<b>5</b>
<b>a. Notre vision</b>	<b>5</b>
Qui sommes-nous ?	5
Notre ambition	5
<b>b. Notre capital</b>	<b>6</b>
Des fonds propres et des partenaires solides	6
Une couverture en capital plus de sept fois supérieure au seuil réglementaire	6
<b>c. Notre année 2022</b>	<b>7</b>
Une croissance soutenue dans un contexte économique difficile	7
Une technologie de gestion des sinistres unique	7
Un partenaire santé global	8
Un renforcement de notre offre de produits	9
<b>d. Nos produits d'assurance complémentaire santé</b>	<b>10</b>
Quatre standards de complémentaire santé	10
Des offres 100 % adaptées par segments d'activité	10
Nos offres en Espagne et en Belgique	11
Une offre de prévoyance dédiée	11
<b>01. Activité et résultats</b>	<b>12</b>
<b>a. Activité</b>	<b>12</b>
Nom et forme juridique	12
Coordonnées de l'Autorité de contrôle	12
Réorganisation de la structure du Groupe Alan	12
Actionnariat	14
Auditeur externe du Groupe	14
Empreinte géographique	15
Produits d'assurance/Lignes d'activité	16
<b>b. Souscription et développement de l'activité</b>	<b>17</b>
Faits marquants de l'exercice	17
Évolutions produits et technologiques	18
Résultat de souscription	22
Résultat des investissements	23
Résultats des autres activités et autres informations	23

<b>02. Système de gouvernance</b>	<b>24</b>
<b>a. Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>24</b>
Dirigeants effectifs	24
Conseil d'administration	24
Culture interne et organisation	24
Politique de rémunération	25
<b>b. Exigences de compétence et d'honorabilité</b>	<b>26</b>
<b>c. Système de gestion des risques et contrôle interne</b>	<b>26</b>
Gestion des risques	27
Contrôle interne	28
<b>d. Fonction d'audit interne</b>	<b>29</b>
<b>e. Fonction actuarielle</b>	<b>29</b>
<b>f. Sous-traitance</b>	<b>31</b>
Interne au Groupe	31
Externe au Groupe	31
<b>03. Profil de risque</b>	<b>32</b>
<b>a. Risque de souscription</b>	<b>32</b>
<b>b. Risque de marché</b>	<b>33</b>
<b>c. Risque de crédit</b>	<b>34</b>
<b>d. Risque de liquidité</b>	<b>35</b>
<b>e. Risque opérationnel</b>	<b>35</b>
<b>f. Capital de solvabilité requis et profil de risque</b>	<b>36</b>
<b>g. Concentrations de risques significatives</b>	<b>37</b>
<b>04. Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>38</b>
<b>a. Actifs</b>	<b>40</b>
Actifs incorporels	40
Immobilisations corporelles	40
Placements et trésorerie	40
Créances	40
Provisions techniques cédées	40
Autres actifs	41
<b>b. Provisions techniques</b>	<b>41</b>
Segmentation - Catégories homogènes de risques	41
Valorisation des provisions techniques	42
<b>c. Méthodes de valorisation alternative</b>	<b>43</b>
<b>d. Autres passifs</b>	<b>43</b>

<b>05. Gestion du capital</b>	<b>44</b>
a. Fonds propres	44
b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	44
c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	44
<b>06. Annexe</b>	<b>45</b>
a. Bilan Solvabilité 2	45
b. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	48
c. Primes, sinistres et dépenses par pays	50
d. Fonds propres Solvabilité 2	52
e. Capital requis de solvabilité	56
f. Entités dans le périmètre du Groupe	58



# Synthèse

## a. Notre vision

### Qui sommes-nous ?

Alan est un Groupe opérant **depuis 2016** dans les secteurs de la santé et de l'assurance, dont la société de tête est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 353 070.

A travers notre filiale d'assurance, Alan Insurance, nous sommes **agréés** par le superviseur financier français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour concevoir, commercialiser et assurer en France, en Espagne et en Belgique, nos propres produits d'assurance complémentaire santé, couramment appelés "**mutuelle santé**". Alan propose également avec son assureur partenaire des couvertures en prévoyance, dont elle assure la gestion de bout en bout.

Début 2023, l'équipe Alan comporte 520 personnes présentes dans ses trois pays d'opérations. Ils sont au service des membres d'Alan, qui sont principalement des employés d'entreprises, des travailleurs non salariés ou leurs bénéficiaires.

### Notre ambition

**Alan met la technologie au service d'une expérience de santé personnalisée, adaptée aux besoins de chacun.**

**Partenaire de plus de 20 000 entreprises fin 2022, Alan connaît les préoccupations des salariés et directions de ressources humaines d'aujourd'hui et de demain.** Alan s'appuie sur son modèle d'assureur complémentaire et de partenaire santé entièrement intégré, de la conception des produits d'assurance, à la gestion automatisée des remboursements en passant par la distribution et le conseil sans intermédiaire.

L'objectif de long-terme d'Alan est d'offrir **au plus grand nombre un partenaire de santé personnalisé, proactif et complet**, qui les aide dans leur vie quotidienne. Cette ambition se décline selon trois axes :

- 1. Améliorer l'accès de ses membres aux soins et à la prévention**, avec une attention spécifique à des thématiques comme la santé mentale et le mal de dos ;
- 2. Aider les entreprises** de toutes tailles à accroître leurs performances en investissant de manière **rentable** dans la santé et le bien-être de leurs employés, favorisant l'attraction et la rétention des talents, tout en réduisant leurs charges administratives ;
- 3. Réduire le coût des soins et des services** tout en augmentant leur qualité par le recours aux technologies (applicatifs et usage de l'intelligence artificielle), afin que le temps humain soit entièrement tourné vers le soin, et qu'Alan puisse **proposer les meilleurs prix**.

## b. Notre capital

### Des fonds propres et des partenaires solides

Alan dispose d'un bilan sûr, avec plus de 249 m€ de capitaux propres fin 2022, en augmentation de 65 % comparé à fin 2021.

Alan est appuyée par des partenaires réassureurs de premier plan : Swiss Re, premier réassureur mondial, GenRe, leader américain de la réassurance et CNP Assurances, premier assureur de personnes en France.

### Une couverture en capital plus de sept fois supérieure au seuil réglementaire

Alan couvre 7,4 fois l'exigence de capital de solvabilité requise par la réglementation Solvabilité 2, avec des fonds propres éligibles à la couverture des risques assurantiels de 243 m€ à fin 2022. Alan couvre également plus de 29 fois le niveau du capital minimum requis (8,3 m€) par la réglementation à fin 2022.

**x7,4**

les fonds propres "Solvabilité 2" d'Alan à fin 2022 par rapport au capital de solvabilité requis.

## c. Notre année 2022

### Une croissance soutenue dans un contexte économique difficile

**Le volume de primes d'assurance est en hausse de 80 % sur l'année** et s'élève à 146,6 m€ en 2022 (contre 81,0 m€ en 2021). A la fin de l'année 2022, Alan assure plus de **375 000 membres**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élève à **258 m€**.

Cette croissance tout au long de l'année 2022 a reposé sur :

- un **succès commercial confirmé** en France, avec l'acquisition de 86 000 nouveaux membres ;
- une **croissance organique soutenue** du portefeuille tout au long de l'année (+58 000 membres supplémentaires) ;
- une **accélération sur les nouveaux marchés en Belgique et en Espagne**, où le nombre de membres a plus que doublé.

### Une technologie de gestion des sinistres unique

Afin de fiabiliser la chaîne de remboursement et d'en raccourcir les délais, Alan a développé une infrastructure unique de gestion automatisée des sinistres d'assurance santé. A fin 2022 :

- **82 % des soins déclarés sont remboursés en moins d'une heure et 94 % en moins d'une journée** – souvent avant même le remboursement de la Sécurité sociale ;
- **Près de 95 % des remboursements étaient gérés sans intervention humaine.**

Et en cas de besoin, les membres peuvent s'appuyer sur l'excellence du Service client, avec 70 % des demandes par chat répondues en moins de 5 min et un **taux de satisfaction très élevé** (94 % de notes supérieures ou égales à 4/5). Ils peuvent également être rappelés quand cela est utile.

Dr Martin  
Bonjour Samantha, comment va votre fille ?

## Un partenaire santé global

Pour faire d'Alan le partenaire de santé tout en un, un ensemble de services digitaux ont été développés et lancés en 2022, pour mettre plus que jamais la santé au cœur du produit :

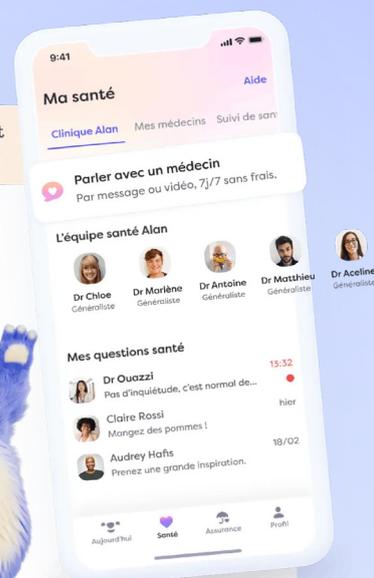
 **Alan Mind**, qui permet à tous les membres d'Alan de prendre soin de leur santé mentale, à travers une offre de sessions individuelles de thérapie. Alan a aussi renforcé son offre pour donner aux managers des outils pour la détection et la prévention des risques psycho-sociaux, avec le développement de *master classes* et d'ateliers collectifs à disposition des entreprises ;

 **Alan Clinique**, dont l'objectif est de simplifier l'accès à la prévention et d'optimiser le parcours de soins : un *chat* médical, un accès à la téléconsultation, à des ressources de prévention (bilan santé personnalisés) ainsi que des notifications personnalisées permettent d'accompagner les membres d'Alan dans leur santé. D'après ses utilisateurs, le service permet d'éviter une consultation dans 50 % des cas ;

 **Alan Lunettes**, dont l'objectif est de simplifier l'expérience des soins ophtalmologiques tout en permettant une meilleure maîtrise des coûts de prestations optiques au meilleur prix possible. Ce nouveau service propose un **parcours patient fluide** grâce au numérique, avec un test d'acuité visuelle, un service d'essai en réalité augmentée et la possibilité de **commander des lunettes et verres, depuis l'application, sans reste à charge**, et dans des délais de livraison inférieurs à 72 heures. Le service connaît une très forte satisfaction, avec 89 % de notes supérieures ou égales à 4/5 ;

 **Alan Mal de dos**, un programme personnalisé de prévention visant à aider les membres à traiter les maux de dos et les troubles musculo-squelettiques depuis l'application Alan.

La **note de 5/5** sur l'Apple Store témoigne de la valeur de ses services pour les membres et entreprises clientes d'Alan.



## Un renforcement de notre offre de produits

Sur toutes nos offres assurance :

- la **simplification de l'expérience pour les directions des ressources humaines** des entreprises clientes, permettant de **réduire les coûts opérationnels et les risques de conformité** ;
- l'accélération du déploiement d'**une offre personnalisée** (prix et/ou couverture adaptables), destinée aux **plus grandes entreprises** ;
- la poursuite des efforts en matière d'**excellence opérationnelle** des processus de gestion (automatisation de la facturation et de procédures de recouvrement, **utilisation accrue de l'intelligence artificielle** pour la gestion des sinistres et la détection des fraudes) et de support client (taux de satisfaction client **CSAT supérieur à 96 %** fin 2022) ;
- et toujours l'amélioration continue de l'application Alan et des services disponibles.

Pour les contrats Prévoyance :

- Au terme d'un pilote concluant, Alan a **internalisé les processus de gestion et de règlement des sinistres en prévoyance** ;
- Cette nouvelle étape, après l'internalisation en 2021 des processus de facturation et collectes des primes, permet de **simplifier radicalement** l'expérience proposée aux assurés et aux entreprises clientes.

Avec nos partenaires assureurs :

- **Le développement de l'offre "Alan as a Service"** (délégation de gestion), permet à des assureurs tiers d'offrir à leurs assurés "l'expérience Alan" : des démarches simplifiées, des remboursements très rapides, un service client humain et réactif et de nombreux services de santé innovants fournis sur l'application Alan ;
- Alan a également approfondi sa **connaissance du secteur public**, afin de concevoir des produits d'assurance santé répondant aux exigences spécifiques des fonctionnaires.

## d. Nos produits d'assurance complémentaire santé

### Quatre standards de complémentaire santé

#### Alan Pink

Couvre l'essentiel des soins, pour un tarif très compétitif.

#### Alan Green

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

#### Alan Purple

Des remboursements élevés, avec une couverture responsable.

#### Alan Blue

Des remboursements élevés, quel que soit le praticien choisi.

### Des offres 100 % adaptées par segments d'activité

#### Des offres pour les hôtels, cafés, restaurants

#### Alan Litchi

Couvre l'essentiel pour un tarif abordable.

#### Alan Cerise

Couvre l'essentiel, avec un remboursement élevé de l'optique, de la médecine douce et des aides auditives.

#### Alan Pomme

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

#### Alan Myrtille

Une couverture large, pour les cadres des hôtels, cafés et restaurants.

#### **Les TNS**

##### **Alan Santé**

Protège les indépendants avec des cotisations abordables.

#### **Les professionnels du service à la personne**

##### **Alan Plume**

La couverture santé des professionnels du service à la personne, qui couvre l'essentiel pour un tarif maîtrisé.

#### **Et les grandes entreprises**

##### **Alan Tailored**

Une couverture sur-mesure, qui s'adapte aux besoins des entreprises de plus de 100 salariés.

## Nos offres en Espagne et en Belgique

### Espagne

#### Alan Salud

Une complémentaire à destination des entreprises, permettant l'accès à un ensemble de services médicaux dans un réseau de praticiens dédiés.

#### Alan Fresa

Un produit collectif lancé fin 2022 offrant des remboursements de frais médicaux sans accès spécifique à un réseau de soins.

### Belgique

#### Alan Belgique

Une gamme de produits (Meerkat, Koala, Beaver, Wombat, Panda) proposant des garanties relatives aux hospitalisations et aux soins dentaires et/ou ambulatoires adaptées aux besoins des entreprises, ainsi que des services de téléconsultation et de support médical et psychologique.

## Une offre de prévoyance dédiée

### Alan Prévoyance

Une offre de prévoyance complémentaire incapacité / invalidité / décès à destination des entreprises, conçue sur-mesure par entreprise ou segment d'activité, assurée par CNP Assurances, **distribuée et gérée de bout en bout par Alan.**

En 2022, des améliorations significatives ont été mises en place pour offrir une **expérience simplifiée pour les RH, les assurés et les bénéficiaires** :

- Une gestion 100 % intégrée depuis la plateforme Alan, permettant une transparence accrue et une **diminution de la charge de travail des RH.**
- **La réduction du nombre de documents nécessaires** au traitement des demandes, grâce à la rationalisation des processus et l'automatisation de la collecte des données de la Sécurité sociale et de la DSN.
- Des **remboursements accélérés** pour offrir une expérience plus rapide et plus efficace aux bénéficiaires, dans des moments parfois difficiles.

# 01. Activité et résultats

## a. Activité

### Nom et forme juridique

Alan est une société anonyme immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris (N°818 353 070).

Le siège social d'Alan est situé à Paris : 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris.

### Coordonnées de l'Autorité de contrôle

En tant que société de groupe d'assurance basée en France, Alan est soumise au contrôle de groupe de l'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution** (ACPR) : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

Jusqu'à la mise en œuvre à la fin de l'année 2022 de la nouvelle structure du Groupe décrite dans la section suivante, Alan était une société d'assurance agréée en France et en tant que telle soumise au contrôle de l'ACPR.

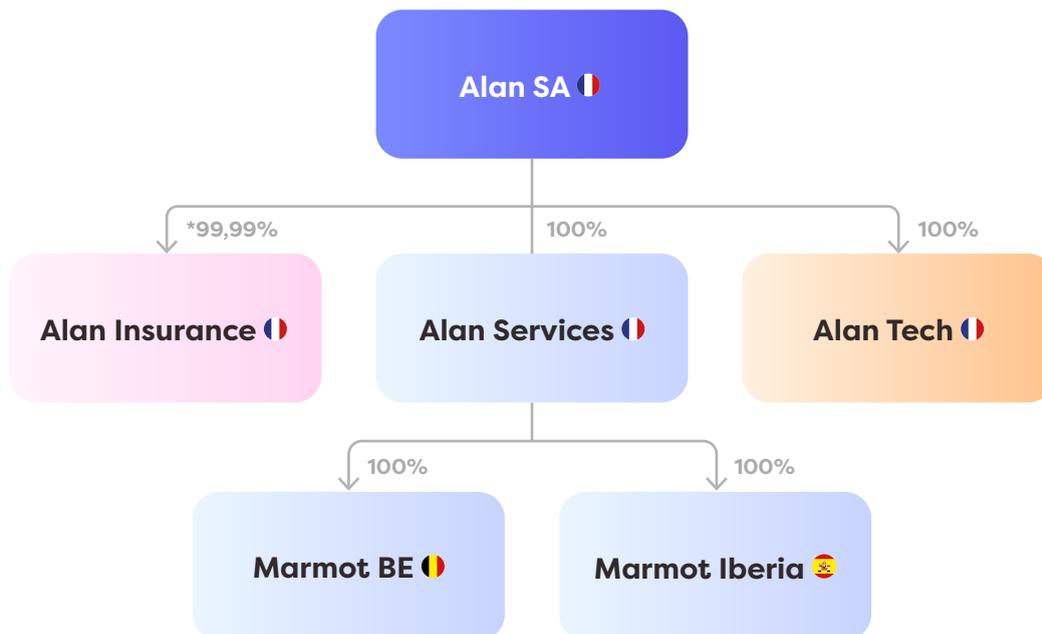
### Réorganisation de la structure du Groupe Alan

En 2022, le Groupe Alan a mis en œuvre une nouvelle organisation d'entreprise (voir **Graphique 1**), afin d'accompagner la diversification croissante de ses activités.

A l'exception des fonctions supports du Groupe (stratégie, secrétariat général et direction financière) qui demeurent exercées au sein de la holding (**Alan SA, "la Société"**), les anciennes activités d'Alan SA ont été réparties au sein de trois filiales :

- **Alan Insurance SA**, société d'assurance opérant en France, ainsi qu'en Espagne et en Belgique sous le régime de la libre prestation de services ;
- **Alan Services**, société par actions simplifiée regroupant les activités de distribution, de gestion des contrats et des sinistres et de service client du Groupe. Elle est à ce titre enregistrée auprès de l'ORIAS comme courtier d'assurance. Alan Services a deux filiales, en Belgique (Marmot BE) et en Espagne (Marmot Iberia), enregistrées localement comme intermédiaires d'assurance ;
- **Alan Tech**, société par actions simplifiée dédiée au développement de produits technologiques et de santé.

## Graphique 1 : Nouvelle organisation du Groupe Alan



*\*1 action d'Alan Insurance est détenue par Alan Tech*

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation s'est notamment traduite par la signature le 30 juin 2022 d'un traité d'apport partiel d'actif entre Alan SA et Alan Insurance SA, par lequel Alan a apporté son activité d'assurance à sa filiale Alan Insurance. **Ce traité a été approuvé lors de l'assemblée générale de la Société du 30 décembre 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le traité a été rendu effectif par la publication au Journal officiel de la **Décision de l'ACPR du 14 décembre 2022<sup>1</sup>** octroyant un agrément d'assurance à la Alan Insurance, autorisant le transfert de la totalité du portefeuille de contrats d'assurance d'Alan SA à Alan Insurance SA, et constatant de ce fait la caducité de l'agrément d'assurance d'Alan SA.

L'ACPR a constaté suite à cette réorganisation le rôle de société de groupe d'assurance de la société Alan SA, comme société mère d'Alan Insurance SA, compte tenu notamment du caractère encore largement prépondérant de l'activité d'Alan Insurance au sein du Groupe.



Avec cette **nouvelle organisation**, les assurés seront davantage protégés : la société d'assurance ne sera plus directement exposée aux aléas liés à la conduite des nouveaux services, par exemple financiers ou juridiques.

<sup>1</sup> Décision n° 2022-C-70 du 14 décembre 2022 portant agrément d'une entreprise d'assurance et approbation du transfert du portefeuille de contrats d'une entreprise d'assurance

## Actionnariat

Alan est une société indépendante principalement détenue par ses fondateurs et ses salariés. Elle n'est la filiale d'aucune société. Alan est une société indépendante principalement détenue par ses fondateurs et ses salariés. Elle n'est la filiale d'aucune société.

Au 31 décembre 2022, les personnes suivantes détenaient chacune une participation qualifiée dans Alan, c'est-à-dire plus de 10 % du capital d'Alan de manière directe ou indirecte :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, cofondateur et directeur général délégué ;
- Le fonds de capital risque **Index Ventures**, basé à Londres.

Parmi ses autres principaux actionnaires, Alan est notamment soutenue par des fonds d'investissement de premier plan français (**Partech Ventures**) et internationaux (**Temasek** etc.).

Chaque salarié d'Alan est intéressé au capital d'Alan au travers de la détention de **bons de souscription de parts de créateur d'entreprise** (BSPCE) ou d'options (pour les salariés non basés en France).

Afin d'appuyer sa croissance, Alan a finalisé en avril 2022 une levée de fonds pour un montant total de 185 m€, conduite par le fonds d'investissement Teachers' Venture Growth (branche dédiée aux investissements dans le secteur technologique du fonds canadien Ontario Teachers Pension Plan), avec la participation d'actionnaires historiques d'Alan.

**Alan dispose ainsi d'un bilan sûr, avec plus de 249 m€ de capitaux propres fin 2022**, en augmentation de 65 % comparé à fin 2021 .



Depuis les débuts d'Alan, nous avons fait un effort particulier pour choisir des investisseurs internationaux de premier plan, partageant notre vision de long-terme, tout en construisant un gouvernance solide.

## Auditeur externe du Groupe

Le mandat d'auditeur externe ayant expiré lors de l'assemblée générale du 22 avril 2022 approuvant les comptes annuels 2021, il a l'objet d'une procédure d'appel d'offres au cours de l'année 2022.

L'audit externe d'Alan SA, entité consolidante du Groupe, été confié lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2022 aux sociétés :

- **PricewaterhouseCoopers**, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine représentée par M. Sébastien Arnaud, commissaire aux comptes ;
- et **Mazars**, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense, représentée par Guillaume Wadoux, commissaire aux comptes.

Les commissaires aux comptes sont désignés pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022, prenant fin à l'issue de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'audit financier des comptes d'Alan Insurance et des autres filiales consolidées a également été confié à ses deux sociétés.

## Empreinte géographique

Filiale d'Alan SA, **Alan Insurance a reçu le 14 décembre 2022, l'agrément de l'ACPR pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches 1, 2, 20 et 21** mentionnées à l'**article R.321-1** du Code des assurances (maladie, accidents, vie-décès, nuptialité-natalité).

Alan Insurance a également reçu l'autorisation de l'ACPR pour commercialiser ses produits d'assurance en Belgique et en Espagne pour les branches 1 et 2, sous le régime de la libre prestation de services.

Les autorisations pour les branches 1 et 2 s'inscrivent dans la continuité de celles octroyées à la société Alan en 2016 pour la France<sup>2</sup> et en 2020 pour les marchés espagnols et belges, qu'elles remplacent.

Alan Insurance commercialise ainsi des contrats d'assurance complémentaire santé :

- en France pour les entreprises et les travailleurs non-salariés ;
- en Espagne et en Belgique pour les entreprises.

Le marché français représente encore, à fin 2022, environ 90 % du portefeuille de membres assurés compte tenu du déploiement plus récent en Belgique et en Espagne (2020-2021).



**Notre approche européenne s'appuie sur des efforts de différenciation technologique importants.** Nous avons développé une plateforme commune qui nous permet des économies d'échelles opérationnelles et de proposer rapidement l'expérience utilisateur Alan dans chaque pays avec des délais de mise sur marché et une différenciation très rapide par les utilisateurs.

<sup>2</sup> Décision n° 2016-C-72 du 20 octobre 2016 portant agrément d'une entreprise d'assurance

## Produits d'assurance/Lignes d'activité

Les produits d'assurance complémentaire santé sont conçus par Alan Insurance. Ils sont distribués par le Groupe Alan et se caractérisent par leur simplicité de souscription. La souscription est réalisée en ligne sur le site [www.alan.com](http://www.alan.com) avec un accompagnement dédié pour les grandes entreprises.

En France, au 31 décembre 2022, Alan Insurance offre une gamme complète d'offres adaptées aux besoins de ses clients :

- **quatre offres de produits collectifs d'assurance frais de santé** : Alan Green (produit historique) ainsi que ses options individuelles facultatives, Alan Blue et Alan Purple (produits premium) et Alan Pink (produit entrée de gamme) ;
- leurs équivalents Alan Cerise, Pomme, Myrtilles et Litchi, offres **dédiées au secteur HCR** (Hôtel Café Restauration) ;
- le produit Alan Plume pour les salariés du secteur des **services à la personnes** ;
- des produits collectifs sur-mesure pour les **entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises** ;
- un produit d'assurance frais de santé à destination des **travailleurs non salariés**.

En Espagne, au 31 décembre 2022, Alan Insurance commercialise deux produits collectifs destinés au marché espagnol : Alan Salud (accès et couverture des soins réalisés au sein du réseau de son partenaire DKV) et Alan Fresa (remboursement de frais médicaux sans accès spécifique à un réseau de soins).

En Belgique, Alan Insurance commercialise au 31 décembre 2022 : cinq produits d'assurance collectifs destinés au marché belge et offrant une couverture hospitalière, et/ou une couverture ambulatoire classique et/ou une couverture ambulatoire dentaire.

Par ailleurs, le Groupe distribue, en complément de ses contrats d'assurance de frais de santé en France, des contrats de prévoyance collective d'entreprise conçus spécifiquement par CNP Assurances pour Alan. Il en maîtrise l'expérience de bout en bout, du processus de facturation et de collecte des primes à la gestion des sinistres.



Alan propose des couvertures complémentaires santé et une expérience utilisateur unique en France, en Belgique et en Espagne. L'ensemble des produits sont distribués sans intermédiaire par Alan sur notre site [www.alan.com](http://www.alan.com).

## b. Souscription et développement de l'activité

### Faits marquants de l'exercice

#### Activité

L'exercice 2022 a été marqué par le développement rapide des activités d'assurance complémentaire santé collective (entreprises) et individuelle (travailleurs non-salariés), malgré un contexte économique difficile. Le **volume de primes d'assurance acquises par le Groupe sur l'exercice 2022 est en hausse de 80 % sur l'année et s'élève à 146,6 m€ (contre 81,0 m€ en 2021)**.

Le nombre d'assurés a crû de 49 % sur l'exercice pour atteindre 375 000 en fin d'année, sans soulever aucune difficulté opérationnelle. Le Groupe a démontré à nouveau sa capacité à soutenir une forte croissance, tant sur ses secteurs historiques que sur de nouveaux marchés.

Le développement observé est la combinaison :

- en France, d'un succès commercial confirmé (malgré une évolution de la politique tarifaire, dans un contexte de forte croissance des dépenses de santé), validant la proposition de valeur du Groupe ;
- d'une croissance organique soutenue du portefeuille tout au long de l'année (+58 000 assurés supplémentaires) ;
- d'une accélération en Belgique et en Espagne, où le nombre de membres assurés a plus que doublé.



Dans un souci de transparence, Alan communique régulièrement sur le développement de son activité, ses réussites et ses échecs. Vous pouvez retrouver directement en ligne la **lettre trimestrielle** à nos actionnaires.

#### Équipe

En parallèle, le Groupe a renforcé son équipe avec le recrutement de nouveaux collaborateurs grâce à des processus d'intégration très robustes et une culture unique faisant de sa marque employeur l'une des plus attrayantes d'Europe pour les meilleurs talents.



Nous avons présenté en détail la culture d'Alan et comment allier Excellence et Bien-être dans le livre **Healthy Business**. Cette culture d'entreprise forte est l'un des piliers du fonctionnement d'Alan.

Fin 2022, la Société et ses filiales comptaient 511 salariés. Les nouveaux recrutements ont notamment permis :

- la croissance des équipes d'ingénieurs et de *data science* ;
- le développement de la force de vente commerciale et du service client ;
- le renforcement des fonctions support : actuariat, opérations, ressources humaines, risques, juridique et conformité.



Chez Alan, nous investissons en permanence dans l'innovation et la technologie. Pour cela, nous faisons grandir rapidement notre équipe avec des talents internationaux afin de sans cesse apporter de nouvelles fonctionnalités à nos membres et à nos entreprises.

## Évolutions produits et technologiques

### Assurance et excellence opérationnelle

Parmi les évolutions principales en matière de produit, l'année 2022 a été marquée par :

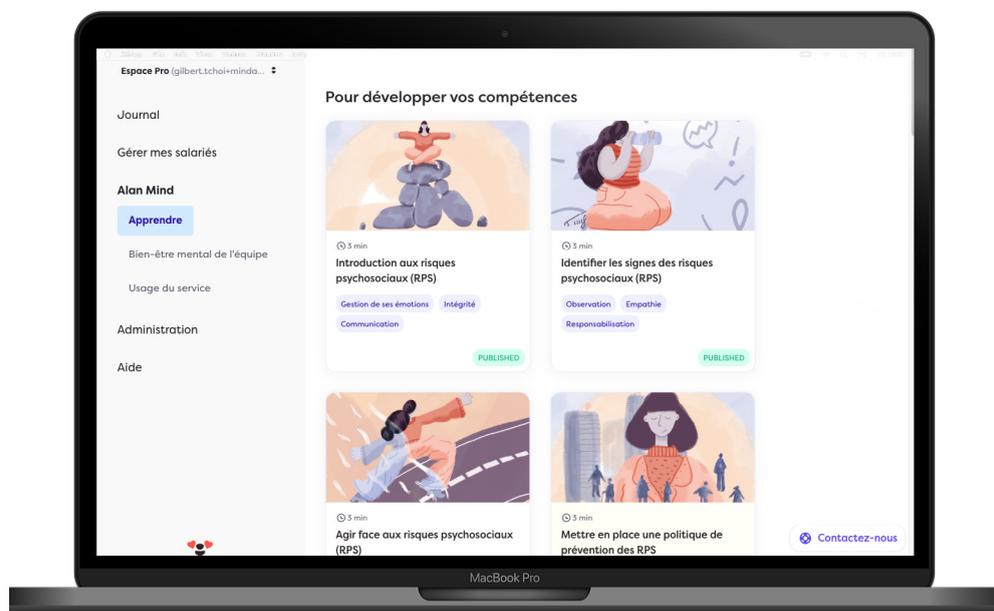
- **la poursuite des efforts en matière d'excellence opérationnelle des processus de gestion** (automatisation de la facturation et de procédures de recouvrement, utilisation accrue de l'intelligence artificielle pour la gestion des sinistres et la détection des fraudes) et de support client (taux de satisfaction client - CSAT - supérieur à 96 % fin 2022) ;
- **la simplification de l'expérience pour les directions des ressources humaines des entreprises clientes**, permettant de réduire les coûts opérationnels et les risques de conformité (simplification du processus de dispenses, couverture par défaut de tous les salariés) ;
- **l'accélération du déploiement d'une offre personnalisée** (prix et/ou couverture adaptés aux données démographiques et au montant passé des frais de santé), destinée aux plus grandes entreprises ;
- **l'amélioration continue de l'application Alan et des services disponibles**, avec par exemple la possibilité d'être appelé par notre équipe de service client ou le lancement d'un service de téléconsultation en Belgique ;

- **le lancement en France d'Alan Silver** afin de proposer aux salariés de continuer de bénéficier de l'expérience Alan après leur départ à la retraite et d'offres similaires en Belgique ;
- pour les contrats de prévoyance distribués par Alan Insurance :
  - au terme d'un essai concluant, le Groupe a internalisé les processus de gestion et de règlement des sinistres en prévoyance ;
  - cette nouvelle étape, après l'internalisation des processus de facturation et de collectes des primes, permet de simplifier radicalement l'expérience proposée aux assurés et aux entreprises clientes.

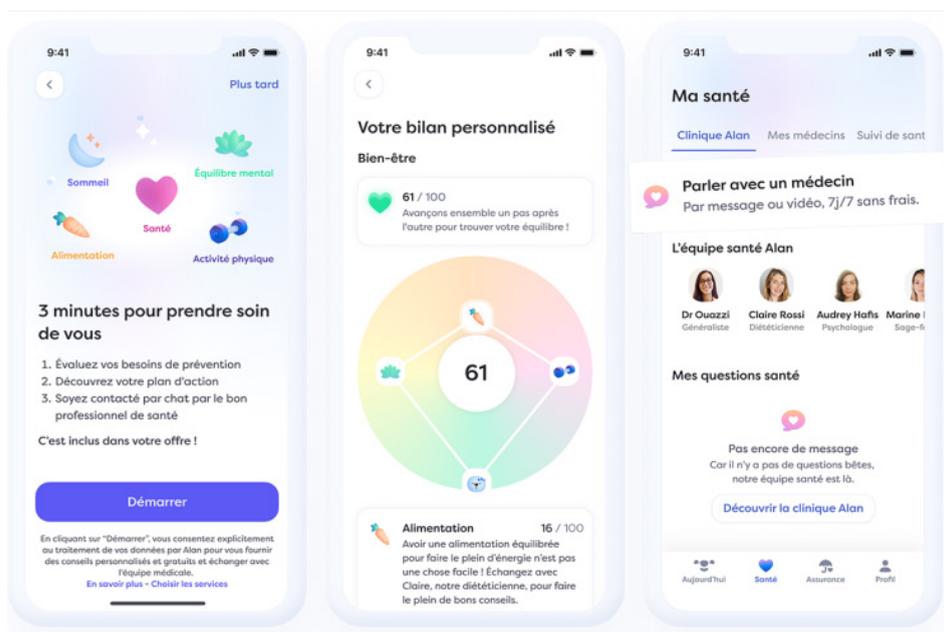
## Services de santé intégrés

En 2022, le Groupe a accéléré le développement de services digitaux de santé venant s'intégrer dans les produits d'assurance complémentaire santé distribués par le Groupe, avec l'objectif de faire d'Alan le partenaire de santé tout-en-un :

**Alan Mind**, qui vise à permettre à tous les membres d'Alan de prendre soin de leur **santé mentale**, à travers une offre de sessions individuelles de thérapie. Alan a aussi renforcé son offre pour donner **aux managers des outils pour la détection et la prévention des risques psycho-sociaux**, avec le développement de *master classes* et d'ateliers collectifs à disposition des entreprises. En 2022, le Groupe a dépassé ses objectifs sur la commercialisation de l'offre Alan Mind, confirmant l'intérêt porté par les entreprises pour cette thématique, en France comme à l'international ;

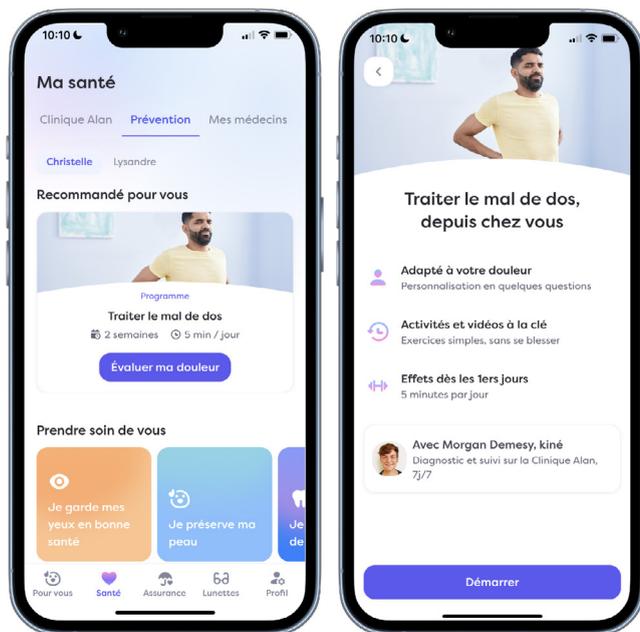


**Alan Clinique**, dont l'objectif est de **simplifier l'accès à la prévention** et d'optimiser le parcours de soins : un *chat* médical, un accès à la téléconsultation, à des ressources de prévention (bilans de santé personnalisés) ainsi que des notifications personnalisées permettent d'accompagner les membres d'Alan dans leur santé, y compris sur des spécialités telles que l'alimentation, le sommeil, la sexualité et la dermatologie ;



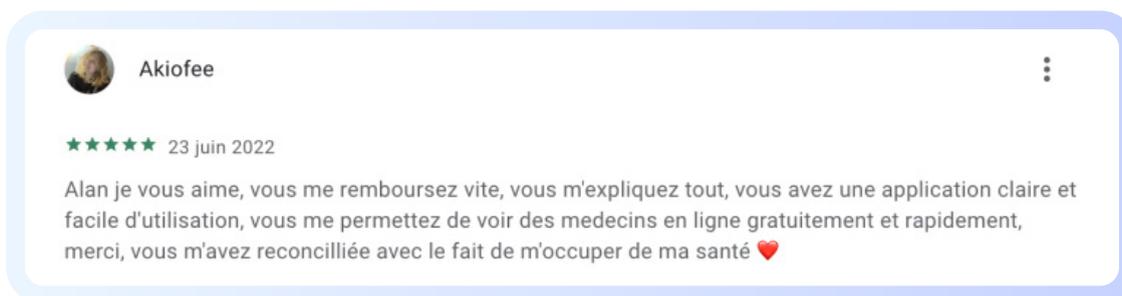
**Alan Lunettes**, dont l'objectif est de simplifier l'expérience des soins ophtalmologiques tout en permettant une meilleure maîtrise des coûts de prestations optiques au meilleur prix possible. Ce nouveau service propose un **parcours patient fluide** grâce au numérique, avec un test d'acuité visuelle, un service d'essai en réalité augmentée et la possibilité de **commander des lunettes et verres, depuis l'application, sans reste à charge**, et dans des délais de livraison inférieurs à 72 heures ;





**Alan Mal de Dos**, un programme personnalisé visant à aider les membres à traiter et prévenir les maux de dos et les troubles musculo-squelettiques depuis l'application Alan.

L'application a atteint une note moyenne de 5/5 sur l'Apple Store.



Le service Alan Baby, qui a permis d'accompagner plus de 35 000 parents grâce à un soutien médical et à une information professionnelle et personnalisée a été **fermé** au début de l'année 2022, afin de concentrer les efforts sur développement technologique sur l'assurance et les autres services de santé au cœur du plan stratégique.



Nous avons développé notre vision d'un système de santé préventif efficace, personnalisé et empathique dans le livre "**De l'assurance maladie au partenaire bien-être**". Contribuer à construire ce système est ce qui anime au quotidien l'équipe Alan.

## Résultat de souscription

**Le volume de primes d'assurance acquises par le Groupe sur l'exercice 2022 est en hausse de 80 % sur l'année et s'élève à 146,6 m€ (contre 81,0 m€ en 2021),** reflétant le développement rapide d'Alan Insurance. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élevait à 258 m€, en augmentation de 62 % sur un an.

Alan poursuit une stratégie d'investissement importante compte tenu de ses ambitions de croissance sur les prochaines années. Les charges nécessaires au développement d'Alan sont donc volontairement élevées par rapport au volume de primes collecté en 2022, notamment sous l'effet de l'accroissement de la masse salariale. Le résultat technique brut 2022 d'Alan Insurance s'établit à -15.2 m€.

La rentabilité technique, portée par les contrats collectifs (93 % du portefeuille en nombre de membres assurés), s'est significativement améliorée par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration marquée de la marge est principalement le fruit de la politique de rétablissement de l'équilibre technique du portefeuille français, après une année 2021 marquée par la crise sanitaire Covid19 et la pleine entrée en vigueur de la réforme du 100 % Santé.

Dans ce contexte, la campagne de renouvellement 2021 a été un succès important. Alan a continué à renforcer la confiance de ses clients, grâce à une communication et un modèle de tarification simple et compréhensible. Le taux de résiliation est resté très faible (moins de 6 % en 2021) compte tenu de la grande satisfaction des clients vis-à-vis du produit des services proposés par Alan ainsi que la communication transparente avec les entreprises clientes.

L'accélération de la lutte contre la fraude et d'un meilleur contrôle des dépenses optiques grâce à l'expérience révolutionnaire d'Alan Lunettes contribuent également à la réduction du niveau des sinistres, au bénéfice de la collectivité des assurés.



Alan présente la croissance la plus élevée parmi tous les assureurs santé en France (+80 % en 2022). Cette croissance rapide suppose des investissements importants afin de recruter une équipe proportionnée aux objectifs d'Alan. Ces investissements conduisent à un décalage entre les coûts pour Alan (immédiats) et les futurs revenus, et donc à des pertes financières les premières années.

Nous constatons que ces pertes peuvent parfois être utilisées par nos concurrents comme un argument contre Alan. Pourtant il s'agit d'une stratégie éclairée et validée avec nos investisseurs qui nous donnent les moyens financiers, avec plus de 400 m€ levés depuis la création du Groupe, pour pouvoir assurer plusieurs centaines de milliers de personnes en Europe.

## Résultat des investissements

Alan n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2022.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

## Résultats des autres activités et autres informations

Le résultat comptable du Groupe pour l'exercice 2022 est marqué par le redressement de la rentabilité du portefeuille d'assurance, avec une marge brute supérieure au budget initial. Il résulte par ailleurs de la progression des dépenses liées au développement du Groupe, notamment de la masse salariale et des coûts de développements informatiques.

La perte enregistrée au titre de l'exercice 2022 par le Groupe s'élève à -72,4 m€, à comparer à -60,5 m€ en 2021, pour un volume de primes acquises très nettement supérieures (+ 80 %).

# 02.

## Systeme de gouvernance

### a. Informations générales sur le système de gouvernance

#### Dirigeants effectifs

Les deux dirigeants effectifs de la Société sont :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, co-fondateur et *Chief Technical Officer* (CTO) ;

#### Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, les administrateurs d'Alan sont :

- **Mme Connie Chan**, administratrice et représentante de Temasek ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, cofondateur et CTO ;
- **M. Jan Hammer**, administrateur et représentant d'Index Ventures ;
- **Mme Lubomira Rochet**, administratrice indépendante ;
- **M. Jean-Charles Samuelian**, co-fondateur et président-directeur général ;

**M. Philippe Laffont**, représentant de Coatue Management, et **M. Ara Yeromian**, représentant de TVG, exercent le rôle de censeurs (sans droit de vote) du Conseil d'administration.

Outre les réunions régulières du Conseil (douze réunions en 2022, dont celles requises par la mise en oeuvre de la nouvelle structure du Groupe), les administrateurs et les principaux actionnaires sont étroitement associés au suivi du projet au travers d'une lettre d'information ainsi qu'un rapport financier mensuel détaillé relatif au développement du Groupe.

#### Culture interne et organisation

Le Groupe a mis en place une organisation fondée sur la **transparence et la responsabilisation** ("ownership"). Chaque décision fait l'objet d'une **communication écrite (absence de réunion) et partagée avec l'ensemble des collaborateurs**.

Cette organisation, reflétée dans les politiques écrites arrêtées par le Conseil d'administration, offre une grande réactivité dans la gouvernance du Groupe. Elle permet notamment de signaler immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés à l'ensemble des fonctions clés et à la Direction générale.

En 2022, les fonctions clés d'Alan SA, en tant que société d'assurance, étaient assumées par :

- **Mme Marion Bergeret** pour la fonction de contrôle de la conformité ;
- **M. Laurent Guérin**, pour la fonction clé de gestion des risques ;
- **M. Paul Sauveplane** pour la fonction clé d'audit interne ;
- **M. Virak Nou** pour la fonction actuarielle, en remplacement de M. Fabrice Staad le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Suite au constat de la caducité des agréments d'assurance d'Alan SA par décision de l'ACPR du 14 décembre et la formation concomitante du groupe d'assurance Alan, les mêmes personnes ont été nommées pour les fonctions clés Groupe.

## Politique de rémunération

La politique de rémunération fixée est simple et fait l'objet d'une publicité totale au sein du Groupe :

- **les salariés et les mandataires sociaux sont rémunérés selon une grille adaptée aux moyens de l'entreprise**, validée par le Conseil d'administration du Groupe et partagée avec l'ensemble des collaborateurs et reflétant à la fois le degré d'expertise et l'expérience professionnelle des salariés. Les décisions de changement de niveau dans la grille sont prises par un comité dédié dans le cadre de l'évaluation semestrielle de la performance de chaque salarié par les autres collaborateurs ;
- **chaque salarié du Groupe est intéressé au succès de l'entreprise grâce à un programme de bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE) ou d'options** selon une grille également validée par le Conseil d'administration et partagée publiquement ;
- **les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération** pour l'exercice de leur fonction.

## b. Exigences de compétence et d'honorabilité

Alan s'appuie sur une équipe de taille réduite. La compétence et l'expérience de chacun font l'objet d'un **examen approfondi avant toute décision de recrutement**. A chaque étape, les candidats sont évalués par plusieurs collaborateurs. La procédure de recrutement inclut notamment :

1. une étape de sélection écrite ;
2. un ou deux entretiens techniques ;
3. un entretien d'adéquation avec la culture ;
4. la prise de références professionnelles ;
5. une dernière étape de sélection dans le cadre d'une journée d'immersion (*Alan Day*), qui prévoit par ailleurs un entretien avec un dirigeant effectif, ou un salarié expérimenté.

Au moment de leur recrutement les candidats doivent fournir les différents documents démontrant :

- la réalité des diplômes obtenus ;
- qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice d'une fonction au sein d'une société d'assurance.

De la même manière, la responsable de la fonction clé de vérification de la conformité s'assure que les investisseurs et les administrateurs n'ont exercé aucune fonction ou fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice de leur mandat.

## c. Système de gestion des risques et contrôle interne

Le Groupe a mis en place une organisation fondée sur la transparence et la responsabilisation ("*ownership*"), chaque décision faisant notamment l'objet d'une communication écrite et partagée avec l'ensemble des collaborateurs.

Cette organisation permet à l'ensemble des fonctions clés et à la direction générale, partagés entre le Groupe et sa filiale société d'assurance (Alan Insurance), d'identifier immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés et contribue ainsi à l'efficacité du système de gestion et de contrôle interne.

Le Groupe veille à faire évoluer ce dernier afin de refléter le développement de son activité et les nouveaux risques sous-jacents (expansion internationale etc.).

## Gestion des risques

En matière de gestion des risques, le Conseil d'administration de la Société détermine les orientations stratégiques. En particulier, il :

- **approuve la politique écrite** de gestion des risques du Groupe ;
- **fixe le niveau d'appétence** aux risques du Groupe ;
- **pilote l'évaluation interne des risques et la solvabilité du Groupe (ORSA)**. Il valide notamment la définition des scénarios stressés et le rapport unique d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Les éléments de suivi et de pilotage détaillés envoyés chaque mois ainsi que les informations détaillées reçues avant chaque réunion du Conseil d'administration permettent de créer un environnement favorable à la maîtrise des risques.

La politique écrite du Groupe en matière de gestion des risques clarifie la responsabilité des employés d'Alan ("Alaners") dans sa mise en œuvre.

**Les chefs de projets ("owners") et d'équipe ("Community/Unit leads")** sont notamment tenus :

- d'identifier les risques associés aux processus dans lesquels ils sont impliqués ;
- de construire des outils de suivi et de contrôle de premier niveau, afin de couvrir les risques identifiés, tout en veillant à maintenir un ratio coût/bénéfice maîtrisé ;
- d'alerter l'équipe lorsque des risques dévient significativement de leur trajectoire prévue ou lorsqu'un nouveau risque apparaît.

**Le responsable de la fonction clé gestion des risques**, dont le rôle est partagé entre le Groupe et la filiale société d'assurance (Alan Insurance) afin d'assurer la cohérence des orientations prises, est notamment en charge de :

- définir le profil de risque du Groupe ;
- s'assurer que les risques pris sont conformes aux orientations du Conseil d'administration en la matière ;
- conduire l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) du Groupe, présenté conjointement à celle de la filiale société d'assurance au sein d'un rapport unique ;
- communiquer au Conseil d'administration les risques identifiés comme significatifs, à son initiative ou sur demande.

**Des audits** peuvent être menés afin de renforcer la robustesse du système de gestion des risques :

- audits internes, sous la supervision du responsable de la fonction audit interne ;
- audits externes, notamment des investisseurs ou des partenaires commerciaux.

Les conclusions des audits sont partagées sans restriction avec l'ensemble du personnel, de même que les actions correctrices mises en œuvre.

## Contrôle interne

Le Groupe veille également à construire un cadre de contrôle interne à même de protéger les intérêts d'Alan et de ses clients et assurés et de garantir la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe s'appuie sur cinq piliers définis dans le cadre de la politique écrite de contrôle interne validée par les Conseils d'administration du Groupe, et reflétés dans les Leadership principles du Groupe :

- **La responsabilisation des collaborateurs (“distributed ownership”)** : pour chaque projet, un propriétaire du sujet est identifié. Les salariés sont responsables des tâches qu'ils ont prises en charge et sont tenus d'agir au nom de l'ensemble de l'entreprise, au-delà de leur propre équipe ou communauté ;
- **La prise de décision factuelles** : toutes les décisions d'affaires sont documentées (format écrit) et fondées sur des preuves. Les propriétaires des sujets sont chargés de plonger dans les sujets ou de demander l'aide d'experts pour identifier la cause profonde des problèmes et les contraintes existantes. Les limites et le niveau de confiance d'une décision sont clairement partagés ;
- **La transparence de l'information (“radical transparency”)** : la transparence est un principe fondamental guidant toutes les actions prises au sein du Groupe. La malhonnêteté est sanctionnée et la communication publique autour des problèmes ou difficultés identifiés est récompensée. Alan a mis en place des outils et des cadres pour une communication publique directe et régulière autour de tout dysfonctionnement identifié jusqu'à la direction et les membres du conseil d'administration du Groupe (*newsletter* aux actionnaires, dossiers du conseil d'administration) ;
- **L'automatisation** : en tant qu'entreprise technologique, Alan s'efforce de renforcer continuellement l'automatisation des processus qui peuvent être automatisés, d'embarquer des contrôles natifs des opérations et de réduire les erreurs ou les actions frauduleuses de l'exécution humaine.

La politique écrite de contrôle interne clarifie également les responsabilités en la matière :

- **Chaque Alaner est responsable :**

- de conduire son projet de manière transparente et en accord avec les objectifs fixés en interne ;
- de signaler toute action ou comportement problématique qu'il pourrait repérer ;
- d'exercer son rôle dans le respect des politiques et processus internes. Les Alaners s'assurent également qu'ils ont évalué les exigences des lois et règlements applicables.

- **La direction est responsable de la supervision du système de contrôle interne. Chaque Unit/Community Lead est responsable :**

→ d'identifier les risques associés aux processus dans lesquels ils sont impliqués ;  
→ de construire des contrôles de premier niveau (les contrôles de premier niveau peuvent inclure par exemple des revues par les pairs, une dissociation effective des actions et des tâches de validation) et des mesures de surveillance pour couvrir les risques identifiés, tout en maintenant un rapport coût/bénéfice raisonnable.

- **La responsable de la fonction clé conformité est chargée :**

→ d'évaluer les domaines de non-conformité et l'impact éventuel des modifications de l'environnement juridique sur les activités du Groupe ;  
→ de soutenir l'équipe pour assurer l'adéquation des processus, produits et services avec les exigences réglementaires ;  
→ d'informer la direction et l'équipe des attentes en matière d'évolution de l'environnement réglementaire.

## d. Fonction d'audit interne

Les travaux conduits en 2022 incluent neuf audits couvrant certains des principaux processus opérationnels du Groupe (Alan SA étant encore la société d'assurance du Groupe jusqu'en décembre 2022) :

- la sécurité informatique et la confidentialité des données ;
- la production et la qualité des informations financières ;
- les opérations d'assurance ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les opérations internes (legal, gouvernance et conformité).



En temps que groupe régulé, Alan fait chaque année l'objet d'audits réguliers qu'ils soient organisés par le groupe, ses actionnaires, ses partenaires commerciaux ou les autorités publiques.

## e. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction clé "Actuariat" valide le lancement de nouveaux produits et l'équilibre tarifaire des produits commercialisés par la filiale société d'assurance (Alan Insurance) et en assure le suivi technique (équilibre du portefeuille, révision des garanties ou de la grille tarifaire, etc.). Il veille à ce que les garanties commercialisées soient correctement libellées.

Le responsable de la fonction clé “Actuariat” est également chargé du contrôle du risque lié au provisionnement des engagements d’assurance d’Alan Insurance.

A ce titre, il formule, dans le cadre du rapport de la fonction actuarielle au Conseil d’Administration, une opinion sur :

- les procédures encadrant l’estimation des provisions techniques (provisions de sinistres, provisions de primes et marge pour risque des comptes prudentiels) ;
- la suffisance et la qualité des données utilisées pour la tarification et le provisionnement ;
- la politique de souscription et les évolutions tarifaires ;
- la politique de réassurance du Groupe.

Au cours de l’exercice 2022 la fonction actuarielle a notamment contrôlé :

- la révision de l’outil de pricing interne permettant de proposer des contrats “sur-mesure” aux grandes entreprises ;
- les augmentations tarifaires en affaires nouvelles entrées en vigueur en 2022 (produits individuels et collectifs) ;
- le suivi permanent de l’équilibre technique du portefeuille d’assurés ;
- le processus d’inventaire ;
- les échanges avec les réassureurs et la mise en place d’un nouveau traité de réassurance élargi à un troisième partenaire ;
- le risque lié au provisionnement des engagements d’assurance du Groupe.

Elle a également impliquée dans les travaux de réorganisation de l’entreprise, et formulé en particulier une opinion sur :

- le transfert du portefeuille de contrats d’assurance d’Alan SA à Alan Insurance SA ;
- la demande d’agrément d’Alan Insurance SA pour les branches 20 et 21.

A l’issue de ses travaux au cours de l’exercice 2022 (portant sur les comptes 2021 pour ce qui est du provisionnement) :

- la fonction actuarielle a validé le plan de réassurance 2023 ;
- la fonction actuarielle a validé la politique de souscription, les hypothèses de tarification, les méthodologies employées ainsi que leur mise en oeuvre pour l’année 2023 ;
- la fonction actuarielle a validé les données, les méthodes et le niveau des provisions techniques sur la base des comptes 2021.

Dans la cadre de l’élaboration des comptes 2022, la fonction actuarielle a également validé les données, les méthodes et le niveau des provisions techniques.

## f. Sous-traitance

### Interne au Groupe

Suite à la réorganisation de la structure du Groupe Alan menée en 2022, la société Alan Insurance externalise différents services au sein du Groupe :

- auprès de la holding Alan SA :
  - les services juridiques, comptables et financiers, relatifs à la gestion des ressources humaines, relatifs à la gestion des bureaux, des équipements et de l'informatique ;
  - les fonctions clés relatives à la gestion des risques, à la conformité et à l'audit interne.
- auprès d'Alan Services (et de ses filiales pour les marchés belge et espagnol) :
  - la distribution, le marketing et la gestion des contrats d'assurance, y compris l'encaissement des primes et la gestion des sinistres ;
  - le support client (Customer care) ;
  - les services liés à l'utilisation de l'application Alan par les membres, incluant le développement et la maintenance de la plateforme technologique (y compris l'infrastructure de données et les solutions de type Cloud), elles-mêmes sous-traitées auprès d'Alan Tech.

Conformément à sa politique d'externalisation et à celle du Groupe, Alan Insurance a identifié les activités sous-traitées au sein du Groupe considérées comme importantes ou critiques, et notifiées ces dernières à l'ACPR.

### Externe au Groupe

Depuis 2020, le Groupe assure directement, outre la gestion de la facturation et les encaissements des contrats d'assurance complémentaire santé, la gestion des sinistres. Cette maîtrise de bout en bout de la gestion du contrat permet au Groupe une plus grande automatisation de ses opérations, un accès direct aux flux de données entrants (télétransmission, tiers payant) et une granularité plus fine des données de sinistres.

Pour le marché français, le Groupe continue d'utiliser les services de Tessi pour la saisie des factures médicales. Le contrôle de l'activité du délégataire de gestion est effectué directement sur le système de gestion d'Alan.

Depuis 2021, le Groupe a également renforcé son partenariat avec la société Webhelp pour la gestion des demandes de support clients les plus simples, sous la supervision des équipes Care d'Alan.

Le Groupe utilise les services d'Amazon Web Services (AWS) comme fournisseur d'hébergement, vers lesquels il a également **migré sa plateforme de déploiement en 2022**.

## 03.

# Profil de risque

Le Groupe calcule son besoin en capitaux propres conformément à la “formule standard”. Cette approche permet de valoriser chacun des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Le niveau des chocs prévus par la formule standard vise à refléter le montant de capitaux propres nécessaires pour que le Groupe puisse continuer à tenir ses engagements et à exercer son activité avec une probabilité supérieure à 99,5 % à un an.

Conformément aux dispositions de l'article R. 356-10 du Code des assurances, le Groupe utilise la méthode fondée sur les données consolidées (dite “première méthode”) pour le calcul de sa solvabilité, intégrant les données de la holding Alan SA et de ses filiales Alan Insurance, Alan Services et Alan Tech. Alan Insurance est le principal contributeur aux différentes catégories de risque prévues par la formule standard.

Le risque de souscription en santé et le risque opérationnel sont intégralement portés par Alan Insurance. Le risque de contrepartie est porté par les quatre entités du Groupe, mais majoritairement par Alan Insurance SA et Alan SA. Le risque sur actifs incorporels est porté par Alan SA.

### a. Risque de souscription

Le risque de souscription en santé est porté par Alan Insurance. Il “reflète le risque découlant de la souscription d’engagements d’assurance santé compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l’exercice de cette activité”, c’est-à-dire l’évolution des dépenses de santé des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l’exposition d’Alan Insurance à des événements catastrophiques susceptibles d’affecter ses engagements d’assurance complémentaire frais de santé (pandémie, etc.). Le risque de souscription en santé, tel que calculé par la formule standard est le principal contributeur au profil de risque d’Alan :

- compte tenu de la croissance très rapide du volume d’activité d’Alan Insurance, la contribution du risque de souscription à l’exigence de capital réglementaire est principalement portée par le module de “risque de primes” (risque d’une mauvaise anticipation de la sinistralité dans les futurs contrats à souscrire), qui s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille, et non du “risque de réserve” (risque d’une mauvaise estimation des sinistres ayant déjà eu lieu) en raison de la très courte durée des engagements d’assurance santé ;
- le poids du risque de rachat connaît également une forte croissance liée à l’amélioration de la marge brute en santé attendue entre 2022 et 2023. accentué par la croissance du portefeuille et l’exposition d’Alan Insurance à un risque de résiliation supérieur au marché français, puisqu’elle permet une sortie du contrat à tout moment par les sociétés souscriptrices, sans attendre la deuxième année ;

- la contribution du risque associé à un événement catastrophique (pandémie ou accident de masse) reste à l'inverse relativement faible compte tenu de l'activité d'Alan Insurance (assurance complémentaire santé) et du faible montant unitaire des sinistres.

Le risque de souscription fait l'objet d'un suivi régulier au sein du Groupe notamment au travers du suivi de l'équilibre tarifaire des produits commercialisés.

Dans le cadre des produits d'assurance commercialisés par le Groupe (complémentaire santé), **l'exposition aux risques de souscription en santé est notamment limitée** par :

- **la durée des contrats** : après un an, Alan Insurance a la possibilité de réviser les tarifs en cas de déviation défavorable de la sinistralité, voire de résilier le contrat dans le cadre des contrats pour les entreprises ;
- **le montant moyen et la volatilité réduite des sinistres** en assurance complémentaire santé ;
- **la liquidation rapide** des engagements en assurance complémentaire santé permet une connaissance rapide de la sinistralité réelle du portefeuille et donc un pilotage fin des risques ;
- les outils développés par Alan pour **automatiser la connexion aux caisses de Sécurité sociale (télétransmission)** ou pour permettre aux assurés de transférer leurs factures de manière électronique, conduisent à accélérer encore davantage les délais de traitement et de connaissance de la sinistralité réelle (91 % des sinistres sont réglés dans les deux mois suivant leur survenance) ;
- la mise en place d'un **programme de protection du bilan du Groupe** par le recours à la réassurance proportionnelle auprès de réassureurs de référence (Swiss Re et GenRe en 2022 ; rejoints par CNP Assurances en 2023). Le traité de réassurance non-proportionnelle sur le portefeuille espagnol, actif en 2022, n'a pas été renouvelé en 2023, jugé non-nécessaire au regard du profil de risque du Groupe.



**Le niveau exceptionnel de la satisfaction client** par rapport aux autres offres d'assurance complémentaire santé sur le marché français (**Net Promoter Score** donné par les entreprises clientes +66 à fin 2022) nous permet d'afficher un **taux de résiliation des contrats faible**, malgré la souplesse accordée aux entreprises clientes pour résilier librement leurs contrats.

## b. Risque de marché

Le Groupe n'a pas investi dans des produits financiers au cours de l'exercice 2022.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

Le Groupe ne détient aucune position hors bilan et n'est engagé dans aucune activité de titrisation.

Le Groupe n'est pas exposé au risque de marché.

## c. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, de fluctuations affectant la qualité de crédit ou la solvabilité des contreparties d'Alan.

Le Groupe Alan n'ayant pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2022, il n'est pas exposé au risque de *spread* (sensibilité aux variations des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque).

Le risque de contrepartie vise à évaluer "les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise durant les douze mois à venir". Fin décembre 2022, le Groupe reste exposé à peu de contreparties : principalement ses partenaires bancaires ; dans une moindre mesure son délégataire de gestion pour le tiers payant (Almerys) ; ses entreprises clientes et ses réassureurs.

La contribution du risque de contrepartie au calcul de l'exigence de capital réglementaire par la formule standard s'élève à 9,9 m€ avant diversification.

Plusieurs éléments permettent notamment de maîtriser l'exposition globale du Groupe au risque de contrepartie :

- la solidité financière des réassureurs d'Alan Insurance et le contrôle de l'exposition (versements semestriels) ;
- Alan travaille avec des partenaires bancaires français de premier plan, ayant une qualité de crédit élevée : BNP Paribas, BPCE et Qonto - Crédit Mutuel Arkea ;
- le portefeuille de clients d'Alan Insurance est très largement diversifié (aucun client ne dépasse 1 % du portefeuille) ;
- les modalités de règlement de la prime d'assurance par les assurés (paiement mensuel par prélèvement automatique dans le cas général, à terme échu pour les entreprises et à échoir pour les particuliers) permet une plus grande réactivité dans le suivi des difficultés financières des clients et de limiter le risque d'accumulation d'impayés.

Le risque de contrepartie est le seul module de risque de la formule standard auquel contribuent (de manière très faible, i.e. moins de 1 %) les entités Alan Services et Alan Tech, dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis du Groupe.

## d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus par le Groupe sont déposés sur des comptes à vue et dépôts à court terme.

Le niveau des liquidités détenues par le Groupe à fin 2022 (275,1 m€) est à titre de comparaison largement supérieur au volume total de primes acquises sur l'exercice (146,6 m€) par le Groupe, et permettrait de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité sur plusieurs années.

## e. Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut se manifester de plusieurs manières dans le cadre des activités du Groupe.

Outre les erreurs humaines, les fautes de salariés ou la fraude externe, le Groupe considère être exposée à plusieurs risques opérationnels parmi lesquels :

- **le risque lié à la défaillance de son système** : des pannes techniques, matérielles ou encore le défaut de service de l'un ou tous ses prestataires pourrait entraîner la défaillance de son système de gestion de la clientèle, de comptabilité, de trésorerie et plus généralement pourrait entraver le bon fonctionnement de son système d'information (infrastructure réseau et télécom notamment). Le Groupe met en place des mesures visant à assurer la continuité de l'activité en cas de survenance de ce type de risque ;
- **le risque lié à la sécurité de son système** : ce risque vise principalement la disponibilité des systèmes ainsi que la protection des informations recueillies auprès des souscripteurs et assurés. La sécurité de ses systèmes d'informations est une priorité. Le Groupe a par conséquent mis en place une procédure de surveillance permanente de son système visant ① à détecter toute anomalie dans son fonctionnement et ② à se prémunir contre les menaces extérieures ayant notamment pour objet de compromettre notamment la sécurité des données recueillies auprès des souscripteurs et assurés. Elle met aussi en place des tests d'intrusion réguliers, et adopte les meilleures pratiques en termes de techniques de chiffrement.

Compte tenu de son activité entièrement digitalisée et de sa croissance rapide, le Groupe investit fortement sur la maîtrise du risque opérationnel. La maîtrise du risque opérationnel passe notamment par :

- **la responsabilisation de chaque salarié** associé à une culture écrite forte et des comptes rendus réguliers ;
- **une culture de la transparence** qui offre à chacun une visibilité très forte sur l'activité des autres collaborateurs ;
- **l'automatisation progressive** d'un maximum de tâches pouvant conduire à des erreurs humaines ;
- **la construction d'un contrôle interne** robuste et régulier.

Le calcul de la contribution du risque opérationnel à l'exigence de capital réglementaire est conduit selon la formule standard.

## f. Capital de solvabilité requis et profil de risque



Alan calcule son besoin en capitaux propres conformément à la "formule standard" de la réglementation européenne Solvabilité 2.

Le niveau des chocs prévu par la réglementation ("formule standard") vise à refléter le montant de capitaux propres nécessaires pour qu'Alan puisse continuer à tenir ses engagements vis-à-vis de tous ses membres et à exercer son activité y compris dans des scénarios ayant une probabilité de se réaliser de moins de 0,5 %.

Le profil de risque du Groupe tel que quantifié par la formule standard est demeuré comparable à l'exercice précédent en prenant comme référence Alan SA lorsqu'elle portait (jusqu'à fin 2022) les risques d'assurance :

- les risques liés à la gestion du portefeuille de contrats d'assurance santé (risque de souscription en santé) représentent les principaux contributeurs à l'exigence du capital réglementaire (59 % contre 62 % fin 2021) ;
- le poids du risque de contrepartie a légèrement augmenté, en raison de l'augmentation de capital d'Alan SA de 175 m€ réalisée en avril 2022 ;
- le poids du risque opérationnel est resté relativement stable (15 % de l'exigence de capital réglementaire avant diversification).

**Tableau 1 - Capital de solvabilité requis du Groupe au 31 décembre 2022**

Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous Solvabilité 2	Capital requis à fin 2022 (en m€)	Contribution au 31 décembre 2022	Contribution au 31 décembre 2021
<b>Risque de souscription en santé</b> <i>(Risques inhérents à la gestion d'un portefeuille d'assurance complémentaire santé)</i>	22,8	58,8 %	61,6 %
<b>Risque de contrepartie</b> <i>(Risques liés au défaut d'une contrepartie financière)</i>	9,9	25,6 %	23,6 %
<b>Risque de marché</b> <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,0	0,0 %	0,0 %
<b>Risque sur les actifs incorporels</b> <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,2	0,4 %	0,7 %
<b>Risque opérationnel</b> <i>(Risques de défaillance dans le fonctionnement d'Alan)</i>	5,9	15,2 %	14,1 %
Diversification entre les risques	-5,7		

## g. Concentrations de risques significatives

Les principales concentrations de risques du Groupe sont liées aux éléments suivants :

- L'activité d'assurance santé représente la très grande majorité des revenus du Groupe en 2022. En lien avec la réorganisation menée en 2022, le Groupe diversifie sa stratégie et développe de nouvelles verticales (services digitaux de santé, offre de délégataire de gestion "**Alan as a Service**", distribution et gestion de contrats en prévoyance) contribuant à son modèle économique. Par ailleurs, la croissance significative du portefeuille d'assurance contribue à réduire la volatilité de la sinistralité afférente ;
- Les entreprises du secteur des nouvelles technologies constituent une part conséquente des clients du Groupe. Le Groupe poursuit la diversification de son portefeuille, avec d'importants efforts commerciaux menés sur de nouveaux segments ;
- Les activités du Groupe sont principalement situées en France. Le développement rapide des activités belges et espagnoles permet néanmoins de diversifier progressivement son exposition géographique ;
- Le Groupe vise à rééquilibrer son exposition bancaire, encore concentrée sur son principal partenaire.

# 04.

## Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la **directive 2009/138/CE** ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le **règlement délégué 2020/442** de la Commission du 17 décembre 2019.

Les actifs et passifs sont valorisés à leur valeur de marché sous Solvabilité 2, à la différence des comptes statutaires au sein desquels ils sont valorisés à leur valeur historique. L'excédent d'actifs par rapport aux passifs du Groupe s'élève ainsi à 243,5 m€, témoignant d'un bilan prudentiel robuste.

**Tableau 2 - Bilan du Groupe au 31 décembre 2022**

	Valeur Solvabilité 2 (en m€)	Valeur comptable (en m€)
<b>Actifs</b>		
Actifs incorporels	0,2	0,2
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3,4	3,4
Investissements (dépôt de garantie bail)	1,9	1,9
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (santé similaire à la non-vie)	2,7	7,4
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	25,5	30,9
Créances nées d'opérations de réassurance	0,1	0,1
Autres créances (hors assurance)	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275,1	275,1
Autres actifs	0,8	0,8
<b>Total de l'actif</b>	<b>310,5</b>	<b>320,6</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques (santé similaire à la non-vie)	20,2	22,1
- dont Meilleure estimation (Best Estimate)	18,0	
- dont Marge de risque	2,2	
Provisions autres que les provisions techniques	3,1	3,1
Dettes envers les établissements de crédits	0,5	0,5
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	0,2	0,2
Dettes nées d'opérations de réassurance	2,8	5,0
Autres dettes (hors assurance)	40,2	40,2
<b>Total du passif</b>	<b>67,0</b>	<b>71,1</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>243,5</b>	<b>249,5</b>

## a. Actifs

Le Groupe a retenu les principes suivants pour la construction de son bilan prudentiel.

### Actifs incorporels

Le seul actif incorporel du Groupe ayant une valeur non-nulle sous Solvabilité II est le nom de domaine “alan.com”, puisqu’il serait possible de le céder dans des conditions de marché normales. Cet actif est valorisé au coût historique, sans amortissement.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (matériel informatique, de bureau et installations) sont valorisées à leur valeur nette comptable, en accord avec la réglementation.

### Placements et trésorerie

Au 31 décembre 2022, les placements du Groupe sont exclusivement constitués de comptes à vue, d’un compte d’augmentation de capital pour 50 m€ concernant Alan Insurance (suite à l’augmentation de capital approuvée par l’assemblée générale du 29 décembre 2022), de comptes à termes garantis en capital et pouvant être libérés sur simple demande, et d’un dépôt de garantie (bail). Ils sont valorisés à leur valeur de marché sans qu’il ne soit besoin d’apporter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

### Créances

Les créances liées aux opérations d’assurance santé sont calculées déduction faite des provisions pour impayés (dépréciation à 100 % en cas d’impayé). Il s’agit de créances de court terme qui n’appellent dès lors pas d’ajustement de leur valeur entre le bilan comptable et le bilan prudentiel Solvabilité 2, à l’exception des créances pour primes acquises non émises, indirectement prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation pour primes, et donc valorisées à zéro à l’actif du bilan prudentiel.

Les créances relatives aux primes à encaisser en prévoyance, les créances sur intermédiaires ne nécessitent pas d’ajustement de leur valeur entre les bilans comptable et prudentiel.

### Provisions techniques cédées

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l’objet d’une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 (voir ci-dessous) ainsi que d’un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

## Autres actifs

Les charges constatées d'avance (compte de régularisation) ayant déjà été décaissées, elles ne font l'objet d'aucun flux de trésorerie futur et sont donc annulées dans le cadre du passage à la valeur de marché. Réciproquement ces charges déjà décaissées ne sont pas projetées dans le calcul des provisions techniques sous Solvabilité 2.

## b. Provisions techniques

### Segmentation - Catégories homogènes de risques



Les provisions techniques sont les réserves constituées par les sociétés d'assurance afin de régler l'intégralité de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs assurés.

Les provisions techniques du Groupe sont égales aux provisions techniques d'Alan Insurance (unique société d'assurance du Groupe).

Les contrats d'assurance complémentaire santé commercialisés par le Groupe offrent une visibilité excellente quant au niveau des provisions :

- les montants à rembourser aux assurés sont connus très rapidement en assurance santé ;
- les outils mis en place par le Groupe pour déclarer facilement les montants à rembourser permettent de raccourcir encore davantage le moment où le Groupe dispose d'une vision complète des risques à assurer ;
- les entreprises clientes ont la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance leur offrant.

Les engagements d'assurance du Groupe présentent une durée particulièrement courte pour des activités d'assurance compte tenu de la nature de cette activité (assurance complémentaire frais de santé) et de la structure de l'engagement contractuel. Si le Groupe est engagé pour une durée d'un an, les entreprises clientes ont quant à elles la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance leur offrant aux assurés une flexibilité unique par rapport au reste du marché français.

Au-delà de la distinction des portefeuilles par origine géographique (France, Espagne, Belgique), la segmentation retenue pour le calcul des provisions techniques distingue deux catégories de risques homogènes :

- les contrats d'assurance frais de santé collectifs commercialisés à destination des entreprises au bénéfice des salariés et de leurs familles ;
- les contrats individuels (travailleurs non-salariés et retraités dits "Loi Evin").

## Valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions et d'une marge de risque.

Alors que les provisions pour sinistres à payer statutaires s'élevaient à 16,1 m€ au 31 décembre 2022, la valeur des engagements retenue dans le bilan prudentiel atteint 20,2 m€, dont 18,0 m€ au titre de la meilleure estimation et 2,2 m€ au titre de la marge de risque.

L'écart s'explique par :

- la prise en compte, dans le référentiel Solvabilité 2, du volume important des contrats futurs dont la couverture débute dans l'année à venir du fait de la croissance anticipée par Alan Insurance ;
- la projection de frais de gestion et d'administration par construction très supérieur au montant de frais nécessaires pour l'écoulement du stock de passifs dans un contexte de forte croissance anticipée par Alan Insurance.

### Meilleure estimation des provisions

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs actualisés aux taux sans risque (fourni par l'AEAPP) associés aux engagements d'assurance commercialisés par le Groupe (primes, règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe :

- les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul ;
- les contrats pour lesquels le Groupe est déjà engagé et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.

Les conditions générales des contrats d'assurance commercialisés par le Groupe prévoient un renouvellement pour une date anniversaire au 1<sup>er</sup> janvier. L'essentiel des engagements à valoriser au 31 décembre 2022 correspond ainsi aux contrats (renouvellement ou nouvelles souscriptions) débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour lesquels le Groupe est engagé jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2022 reflètent les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes, afin de coller au plus près, pour les occurrences futures, au comportement du portefeuille.

### Marge de risque

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6 % ainsi que prévu par l'article 39 du règlement délégué.

La marge du risque au niveau du Groupe est égale à la marge de risque d'Alan Insurance (seule société d'assurance du Groupe), conformément à l'article 340 du règlement délégué.

Pour le calcul de la marge de risque, Alan Insurance utilise l'approche par duration (méthode simplifiée n°3 prévue par la **notice ACPR sur les provisions techniques**), l'application d'un calcul complet ou des méthodes simplifiées n°1 ou n°2 n'étant pas jugé pertinent au regard de la complexité limitée des engagements portés par la société.

## c. Méthodes de valorisation alternative

Non applicable.

Le Groupe ne recourt ni à des méthodes de valorisation alternatives, ni à des dispositifs transitoires pour l'application des règles de calcul prévues par la réglementation Solvabilité 2.

## d. Autres passifs

Les autres passifs du Groupe au 31 décembre 2022 sont constitués :

- d'une provision pour le fond d'action sociale ;
- de la dette envers CNP Assurances au titre des primes de prévoyance collectées sur le second semestre 2022 nettes de la commission de distribution et de gestion ;
- des dettes de court terme envers des fournisseurs, l'Etat ou des organismes sociaux ;
- du solde des flux à payer aux réassureurs au titre des traités de réassurance en quote-part ;
- des prêts à taux zéro et à remboursement différé octroyés par Bpifrance dans le cadre de l'Aide au Développement de l'Innovation et du Concours Mondial de l'Innovation dont Alan a été lauréat.

Le solde des flux à payer aux réassureurs tient compte de la valorisation nulle des créances pour primes acquises non émises cédées, indirectement prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation pour primes.

Il n'y a pas d'autre différence de méthode de valorisation avec celle retenue dans les états financiers pour ces passifs.

# 05.

## Gestion du capital

### a. Fonds propres

Les capitaux propres du Groupe sont exclusivement constitués de capitaux propres effectivement versés et de primes d'émission, soit le niveau de plus élevé de qualité (*Tier 1*).

Le renforcement du bilan du Groupe a été accru par le biais de l'augmentation de capital de 175 m€ de la Société conduite en avril 2022.

Comme au cours de tous les exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2022.

Fin 2022, les fonds propres comptables du Groupe s'élevaient à 249,5 m€.

Les fonds propres prudentiels du Groupe (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 243,5 m€, reflétant les différences de valorisation d'actif et de passif listées plus haut.

### b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2022, le niveau du capital de solvabilité requis du Groupe calculé selon la formule standard s'élève à 33,1 m€.

Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 8,3 m€, soit un montant supérieur au plancher fixé par l'article R. 352-29 du code des assurances.

### c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital

**Fin 2022, le Groupe Alan couvre 7,4 fois l'exigence de capital de solvabilité plancher requis sous Solvabilité 2.** A titre de comparaison la moyenne sur le marché de l'assurance en France à mi-2022 s'élevait à 2,6 fois<sup>3</sup>.

**Le Groupe Alan couvre également plus de 29 fois le niveau du capital minimum requis (8,3 m€) à fin 2022.**

<sup>3</sup> Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

# 06. Annexe

## a. Bilan Solvabilité 2

S.02.01.01.01

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	RO010		
Deferred acquisition costs	RO020		
Intangible assets	RO030	220,073	220,073
Deferred tax assets	RO040		
Pension benefit surplus	RO050		
Property, plant & equipment held for own use	RO060	3,393,829	3,393,829
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	RO070	1,897,636	1,897,636
Property (other than for own use)	RO080		
Holdings in related undertakings, including participations	RO090		
Equities	RO100		
Equities - listed	RO110		
Equities - unlisted	RO120		
Bonds	RO130		
Government Bonds	RO140		
Corporate Bonds	RO150		
Structured notes	RO160		
Collateralised securities	RO170		
Collective Investments Undertakings	RO180		
Derivatives	RO190		
Deposits other than cash equivalents	RO200	1,897,636	1,897,636
Other investments	RO210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	RO220		
Loans and mortgages	RO230		

Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	2,746,789	7,400,519
Non-life and health similar to non-life	R0280	2,746,789	7,400,519
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	2,746,789	7,400,519
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	25,503,212	30,881,168
Reinsurance receivables	R0370	132,289	132,289
Receivables ( <i>trade, not insurance</i> )	R0380	737,524	737,524
Own shares ( <i>held directly</i> )	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	275,063,057	275,063,057
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	827,089	827,089
<b>Total assets</b>	R0500	310,521,500	320,553,186
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	20,194,028	22,077,052
Technical provisions – non-life ( <i>excluding health</i> )	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions – health ( <i>similar to non-life</i> )	R0560	20,194,028	22,077,052
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	17,977,110	
Risk margin	R0590	2,216,919	

Technical provisions - life ( <i>excluding index-linked and unit-linked</i> )	R0600		
Technical provisions - health ( <i>similar to life</i> )	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions - life ( <i>excluding health and index-linked and unit-linked</i> )	R0650		
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670		
Risk margin	R0680		
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	3,109,887	3,109,887
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	504,992	504,992
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	225,735	225,735
Reinsurance payables	R0830	2,838,691	4,999,691
Payables ( <i>trade, not insurance</i> )	R0840	40,171,855	40,171,855
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	R0900	67,045,188	71,089,212
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	243,476,312	249,463,974

## b. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.01.01

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations <i>(direct business and accepted proportional reinsurance)</i>	Total
		Medical expense insurance	
		C0010	C0200
<b>Premiums written</b>			
Gross - Direct Business	R0110	147,163,516	147,163,516
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		
Reinsurers' share	R0140	62,020,580	62,020,580
Net	R0200	85,142,936	85,142,936
<b>Premiums earned</b>			
Gross - Direct Business	R0210	146,567,680	146,567,680
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		
Reinsurers' share	R0240	61,601,408	61,601,408
Net	R0300	84,966,272	84,966,272
<b>Claims incurred</b>			
Gross - Direct Business	R0310	138,455,941	138,455,941
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		
Reinsurers' share	R0340	56,720,456	56,720,456
Net	R0400	81,735,485	81,735,485
<b>Changes in other technical provisions</b>			
Gross - Direct Business	R0410	378,764	378,764
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		
Reinsurers' share	R0440		
Net	R0500	378,764	378,764
<b>Expenses incurred</b>	R0550	33,837,572	33,837,572

<b>Administrative expenses</b>			
Gross - Direct Business	R0610	15,347,430	15,347,430
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		
Reinsurers' share	R0640		
Net	R0700	15,347,430	15,347,430
<b>Investment management expenses</b>			
Gross - Direct Business	R0710		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		
Reinsurers' share	R0740		
Net	R0800		
<b>Claims management expenses</b>			
Gross - Direct Business	R0810	3,058,217	3,058,217
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		
Reinsurers' share	R0840		
Net	R900	3,058,217	3,058,217
<b>Acquisition expenses</b>			
Gross - Direct Business	R0910	6,671,160	6,671,160
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		
Reinsurers' share	R0940		
Net	R1000	6,671,160	6,671,160
<b>Overhead expenses</b>			
Gross - Direct Business	R1010	8,760,766	8,760,766
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		
Reinsurers' share	R1040		
Net	R1100	8,760,766	8,760,766
<b>Other expenses</b>			
	R1200		
<b>Total expenses</b>			
	R1300		33,837,572

## c. Primes, sinistres et dépenses par pays

S.05.02.01.01 - S.05.02.01.03

		Home country	Country (by amount of gross premiums written) non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) non-life obligations	Total Top 5 and home country
			BE	SP	
		C0080	C0090	C0090	C0140
<b>Premiums written</b>					
Gross - Direct Business	R0110	141,972,124	3,686,761	1,504,632	147,163,516
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120				0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				0
Reinsurers' share	R0140	59,351,308	1,778,890	890,383	62,020,580
Net	R0200	82,620,816	1,907,871	614,248	85,142,936
<b>Premiums earned</b>					
Gross - Direct Business	R0210	141,376,287	3,686,761	1,504,632	146,567,680
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220				0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230				0
Reinsurers' share	R0240	58,932,135	1,778,890	890,383	61,601,408
Net	R0300	82,444,153	1,907,871	614,248	84,966,272
<b>Claims incurred</b>					
Gross - Direct Business	R0310	133,496,032	3,901,590	1,058,319	138,455,941
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320				0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330				0
Reinsurers' share	R0340	54,361,493	1,669,477	689,486	56,720,456
Net	R0400	79,134,539	2,232,113	368,833	81,735,485

<b>Changes in other technical provisions</b>					
Gross - Direct Business	R0410	378,764			378,764
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420				0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430				0
Reinsurers' share	R0440				0
Net	R0500	378,764	0	0	378,764
<b>Expenses incurred</b>	R0550	33,837,572			33,837,572
<b>Other expenses</b>	R1200				
<b>Total expenses</b>	R1300				33,837,572

## d. Fonds propres Solvabilité 2

S.23.01.04

		Total	Tier 1 - unrestricted
		C0010	C0020
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>			
Ordinary share capital ( <i>gross of own shares</i> )	R0010	2,137,057	2,137,057
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020		
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	439,498,437	439,498,437
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040		
Subordinated mutual member accounts	R0050		
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060		
Surplus funds	R0070		
Non-available surplus funds at group level	R0080		
Preference shares	R0090		
Non-available preference shares at group level	R0100		
Share premium account related to preference shares	R0110		
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120		
Reconciliation reserve	R0130	-198,159,182	-198,159,182
Subordinated liabilities	R0140		
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150		
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160		
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170		
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180		
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190		
Minority interests ( <i>if not reported as part of a specific own fund item</i> )	R0200		
Non-available minority interests at group level	R0210		

<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>			
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220		
<b>Deductions</b>			
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230		
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240		
Deductions for participations where there is non-availability of information ( <i>Article 229</i> )	R0250		
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260		
Total of non-available own fund items	R0270		
<b>Total deductions</b>	R0280		
<b>Total basic own funds after deductions</b>	R0290	243,476,312	243,476,312
<b>Ancillary own funds</b>			
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300		
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310		
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320		
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330		
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340		
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350		
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360		
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370		
Other ancillary own funds	R0390		
<b>Total ancillary own funds</b>	R0400		

<b>Own funds of other financial sectors</b>			
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410		
Institutions for occupational retirement provision	R0420		
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430		
Total own funds of other financial sectors	R0440		
<b>Own funds when using the D&amp;A, exclusively or in combination of method 1</b>			
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450		
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460		
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	243,476,312	243,476,312
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	243,476,312	243,476,312
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	243,476,312	243,476,312
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	243,476,312	243,476,312
<b>Consolidated Group SCR</b>	R0590	33,100,102	
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	R0610	8,275,025	
<b>Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A)</b>	R0630		
<b>Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR</b>	R0650	2942,3%	
<b>Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&amp;A)</b>	R0660	243,476,312	243,476,312
<b>SCR for entities included with D&amp;A method</b>	R0670		
<b>Group SCR</b>	R0680	33,100,102	
<b>Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A</b>	R0690	735,6%	

C0060

<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	243,476,312
Own shares ( <i>held directly and indirectly</i> )	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	441,635,494
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non available own funds	R0750	
<b>Reconciliation reserve</b>	R0760	-198,159,182
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums ( <i>EPIFP</i> ) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums ( <i>EPIFP</i> ) - Non-life business	R0780	10,999
<b>Total Expected profits included in future premiums (<i>EPIFP</i>)</b>	R0790	10,999

## e. Capital requis de solvabilité

S.25.01.04.01 - S.25.01.04.02

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020	9,918,227	9,918,227	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	22,802,885	22,802,885	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	-5,676,244	-5,676,244	
Intangible asset risk	R0070	176,058	176,058	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	R0100	27,220,926	27,220,926	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	5,879,176
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC ( <i>transitional</i> )	R0160	
<b>Solvency capital requirement, excluding capital add-on</b>	R0200	33,100,102
Capital add-ons already set	R0210	
<b>Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method</b>	R0220	33,100,102

<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	8,275,025
<b>Information on other entities</b>		
Capital requirement for other financial sectors ( <i>Non-insurance capital requirements</i> )	R0500	
Capital requirement for other financial sectors ( <i>Non-insurance capital requirements</i> ) Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors ( <i>Non-insurance capital requirements</i> ) Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors ( <i>Non-insurance capital requirements</i> ) Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
<b>Overall SCR</b>		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	33,100,101.78

## f. Entités dans le périmètre du Groupe

S.32.01.04

	Identification code of the undertaking - MANDATORY	C0020	969500 5UN2ATG3 Y1ME74	969500 G1QLP9QQ KTOQ33	22004 925	969500 5UN2ATG3 Y1ME74/ FR/00001
	Country*	C0010	FR	FR	FR	FR
	Legal Name of the undertaking	C0040	Alan	Alan Insurance	Alan Services	Alan Tech
	Type of undertaking*	C0050	5	4	10	10
	Legal form	C0060	SA	SA	SAS	SAS
	Category ( <i>mutual/non mutual</i> )*	C0070	2	2	2	2
<b>Ranking criteria</b> (in the group currency)	Supervisory Authority	C0080		Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution		
	Total Balance Sheet ( <i>for (re)insurance undertakings</i> )	C0090		184,661,180		
	Total Balance Sheet ( <i>for other regulated undertakings</i> )	C0100	342,030,292			
	Total Balance Sheet ( <i>non-regulated undertakings</i> )	C0110			15,707,652	5,463,338
	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	C0120			85,142,936	
	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	C0130	121,363		268,701	407,086
	Underwriting performance	C0140			15,566,060	
	Investment performance	C0150			0	
	Total performance	C0160	-6,249,627	-18,103,467	-17,902,862	-22,204,515
	Accounting standard*	C0170	2	2	2	2

<b>Criteria of influence</b>	% capital share	C0180		0,9999	1.0000	1.0000
	% used for the establishment of consolidated accounts	C0190		1.0000	1.0000	1.0000
	% voting rights	C0200		0,9999	1.0000	1.0000
	Other criteria	C0210				
	Level of influence*	C0220		1	1	1
	Proportional share used for group solvency calculation	C0230		1.0000	1.0000	1.0000
<b>Inclusion in the scope of Group supervision</b>	Yes/No*	C0240	1	1	1	1
	Date of decision if art. 214 is applied	C0250				
<b>Group solvency calculation</b>	Method used and under method 1, treatment of the undertaking	C0260	1	1	1	1